



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Guide HAS "Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé" : un an après et perspectives?

"Produits de santé : partenaires pour la continuité de la prise en charge et sécurité des patients"

Journée régionale
OMEDIT Centre-Val-de Loire
29 Janvier 2018

Isabelle ALQUIER
Conseiller Technique
DAQSS-MSP

Depuis 1 an.....

Suite à nos échanges lors de la journée du 19 janvier 2017

- Un principe réaffirmé dans le cadre de la certification :
 - ↳ La conciliation des traitements médicamenteux ne doit pas être sanctionnée dans le cadre de la V2014 lorsqu'elle n'est pas réalisée
- Les Actions :
 - ↳ Un E-learning à destination des experts-visiteurs et des chefs de projet du service certification avec les messages suivants :
 - La conciliation des traitements médicamenteux ne peut pas être un écart dans le rapport de certification
 - La conciliation des traitements médicamenteux ne peut pas être un élément de preuve du rapport de certification,
 - La conciliation des traitements médicamenteux n'équivaut pas à de l'analyse pharmaceutique des ordonnances,
 - Le recueil des informations, lors de la séquence.1 de la démarche de conciliation des traitements médicamenteux ne constitue pas une transcription des prescriptions et n'a pas pour objet de permettre la délivrance de médicaments.

Depuis 1 an.....

Une demande du Collège : Actualisation du guide "Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé"

- Actualisation réglementaire
 - Sources (Bilan de médication et bilan partagé de médication, compte-rendu de télé expertise, généralisation de l'accès des médecins au DP).
 - Indicateurs.
 - Un lien entre conciliation, indicateurs et la lettre de liaison à la sortie :
 - Mise à disposition d'une fiche intitulée "volet médicamenteux de la lettre de liaison à la sortie" permettant :
 - De recenser tous les médicaments prescrits ou non, pris ou non par le patient, au moment de son admission en établissement de santé,
 - De tracer le bilan médicamenteux pour les établissements qui réalisent la démarche de conciliation des traitements médicamenteux
- ↪ **Cette fiche pourra être jointe à la lettre de liaison à la sortie répondant ainsi à son volet médicamenteux quel que soit le secteur. Elle correspond, par exemple, pour le MCO au critère 13 de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins « qualité de la lettre de liaison à la sortie»**

Depuis 1 an

Un *addendum* au guide : Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en cancérologie

Groupe de travail

- GT multidisciplinaire,
- Professionnels ayant initié, mis en œuvre ou expérimentant une démarche de conciliation des traitements médicamenteux en cancérologie.

Un guide reposant sur des principes

- Une non remise en cause du guide "Conciliation"
 - Une définition HAS
 - Une démarche pluridisciplinaire
 - 4 séquences de réalisation

Elaboration des préconisations

- *Addendum* au guide HAS "Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé" accompagné de mises en situation.
- Supports et outils clés en main, si besoin.

À venir.....

Évaluation de la mise en œuvre de la démarche de conciliation à partir du guide

- Évaluation du guide,
- Évaluation de la mise en œuvre de la démarche de conciliation.

↪ 1er semestre 2018 pour résultats fin 2018



Échanges

1 an après

.....Où en êtes-vous dans la mise en œuvre de la démarche de conciliation?

- Le guide a-t-il été une aide?
- Mettez-vous en œuvre la démarche de conciliation selon les 4 séquences de réalisation?
- Conciliation à l'admission, à la sortie?
- Coordination avec les professionnels de ville?
- Quels sont les indicateurs de suivi?
- Quels liens avec le SI?



Merci de votre attention